

**SYNDICAT INTERCOMMUNAL
POUR L'AMENAGEMENT DE LA ZONE « ILBARRITZ MOURISCOT »**

SIEGE : HOTEL DE VILLE DE BIARRITZ (64200)

TELEPHONE : 05.59.41.59.41

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

SÉANCE DU 14 MARS 2024

Présents : Mme Maider AROSTEGUY (Présidente) - M. Emmanuel ALZURI - M. Marc BERARD - M. Marc CAMPANDEGUI - M. Edouard CHAZOILLERES - Mme Anne-Cécile DURAND-PURVIS - Mme Valérie SUDAROVICH - M. Michel LABORDE

Secrétaire de séance : Mme Valérie SUDAROVICH

Absents ou Excusés : M. Brice MORIN

Contribution fiscalisée 2024

Décision de fixation du montant

Madame AROSTEGUY présente le rapport suivant.

Mes chers collègues,

Le Budget Primitif 2024 qui vient d'être soumis à votre approbation est équilibré avec une contribution fiscalisée de **2 363 720€** prévue à l'article **73111**.

Dans ces conditions, il vous est demandé de voter le produit des contributions directes du Syndicat pour l'exercice **2024** fixé à un montant de **2 363 720 €**, réparti statutairement comme suit :

- **85 %** pour la Commune de Biarritz, soit **2 009 162 €** ;
- **15 %** pour la Commune de Bidart, soit **354 558 €**.

ADOpte A L'UNANIMITÉ

Fait et délibéré les mêmes, jour, mois et an que dessus et le présent extrait certifié conforme au registre
Biarritz, le 14 mars 2024

La Présidente

